

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
scientifique

Université Abdelhafid Boussouf-Mila

Institut des lettres et des langues étrangères

Département de français

Niveau : Master II / SDL

Module : Orthographe

Enseignant : Dr. AZZOUZI.Tarek

Semestre : 3

Année universitaire : 2025/2026

Cours N° 7: L'orthographe française, entre réformes et changement -Les tolérances orthographiques

□ Introduction

L'orthographe française est souvent perçue comme un terrain semé d'embûches. Depuis ses premières codifications, elle a été l'objet de multiples tentatives de rationalisation. L'annonce de la réforme orthographique proposée par l'Académie française en 1990 a relancé le débat, suscitant à la fois curiosité et critiques. Pourtant, cette réforme n'a rien d'isolé : elle s'inscrit dans une longue tradition de révisions, visant à ajuster les incohérences, à clarifier certaines ambiguïtés et à s'adapter aux évolutions naturelles de la langue (Bloch & Georgin, 1945; Bosquart, 1998).

La réforme de 1990 visait principalement à proposer des ajustements **recommandés mais non obligatoires**, afin d'harmoniser certaines irrégularités, notamment dans les mots composés, les accents, le tréma, les participes passés et les emprunts. L'objectif n'était pas de réformer radicalement la langue, mais d'offrir des options cohérentes avec les pratiques courantes des francophones et avec la facilité d'enseignement (Druon, 1990; Kostrzewa, 2011).

Nous allons présenter ces ajustements en détaillant les principales modifications, en donnant des exemples pratiques, et en expliquant le raisonnement linguistique et historique derrière chaque proposition.

1. Les traits d'union et la composition des mots

1.1. Les nombres et le trait d'union

Avant 1990, les règles d'usage du trait d'union pour les nombres étaient limitées : les numéraux inférieurs à cent étaient liés par un trait d'union (vingt-deux, trente-cinq), tandis que les nombres supérieurs étaient écrits en mots séparés (cent huit, cent cinquante). Cette distinction créait une incohérence pédagogique et grammaticale, surtout lorsque l'on enseignait les règles aux élèves (Bosquart, 1998).

La nouvelle orthographe recommande désormais de lier **tous les numéraux par des traits d'union**, quel que soit leur rang :

- vingt-trois, cent-cinquante-huit, deux mille-trois.

Cette unification simplifie la lecture et la transcription, et réduit les erreurs fréquentes dans les documents administratifs ou littéraires.

1.2. Les mots composés soudés

Une autre difficulté concernait les mots composés pouvant être écrits soit avec un trait d'union, soit soudés :

- porte-manteau / portemanteau
- garde-fou / gardefou

La réforme propose de **souder certains mots traditionnellement hésitants**, pour stabiliser la graphie, tout en maintenant la lisibilité :

- porte-monnaie, ouvre-boîte, arc-en-ciel.

1.3. Pluriel des mots composés

Le pluriel des mots composés représentait une source constante d'erreurs. Selon l'ancienne règle :

- cure-dent → cure-dents
- garde-meuble → garde-meubles
mais lorsque le mot prenait une majuscule ou était précédé d'un article singulier, le dernier élément restait invariable :
- prie-Dieu, trompe-la-mort

La nouvelle orthographe conserve cette distinction, mais clarifie la logique en se basant sur la **règle générale des mots simples**, ce qui rend la systématisation plus intuitive pour les apprenants (Fairon & Simon, 2018).

2. Tréma et accents

2.1. Le tréma

Le tréma indique généralement que la voyelle concernée doit être prononcée séparément de la voyelle précédente. Toutefois, de nombreux mots comportaient des trémas sur des lettres muettes, créant confusion et irrégularité (Martinet, 2000).

Exemples avant réforme :

- aiguë, ambigüe, contigüe

Proposition de la réforme :

- Le tréma reste sur la voyelle qui doit être prononcée distinctement : ambigüe, exigüe, cigüe.
- Pour certains mots anciens ou rares, le tréma clarifie la prononciation : argüe, gageüre.

Cette modification reflète la volonté de **raccorder l'orthographe à la prononciation**, un principe largement soutenu par les linguistes contemporains (Sprenger-Charolles, sous presse).

2.2. Accent aigu et accent grave

L'accent aigu sur le « e » et l'accent grave sont souvent source d'erreurs, notamment dans les verbes en futur ou conditionnel. Par exemple :

- je cèderai, je cèderais, j'allègerai, j'altèrerai

Les inversions interrogatives nécessitent un accent grave pour indiquer la prononciation :

- aimè-je, puissè-je

La réforme recommande de suivre le modèle de la conjugaison régulière, ce qui uniformise les usages et réduit les exceptions imprévisibles pour les apprenants (Fayol et al., manuscrit en préparation).

2.3. Accent circonflexe

L'emploi de l'accent circonflexe sur les lettres « i » et « u » était historiquement justifié pour indiquer la disparition d'un « s » ancien ou pour signaler une prononciation spécifique. Cependant, ces usages étaient irréguliers et souvent inutiles pour la compréhension.

Exemples :

- château, bateau (sans ambiguïté de sens, accent conservé)
- mûr, sûr, jeûne (accent conservé pour éviter la confusion)
- il n'est plus obligatoire sur les « i » et « u » sauf pour les distinctions de sens ou dans la conjugaison : nous suivîmes, nous aimâmes

Ainsi, la réforme cherche à **rationaliser l'usage de l'accent circonflexe**, en le réservant aux cas où il est utile pour le sens ou la morphologie.

3. Les verbes en -eler et -eter

La conjugaison de certains verbes en -eler et -eter posait des difficultés : fallait-il doubler la consonne (appel → j'appelle) ou accentuer le « e » (harceler → j'harcèle) ?

La réforme propose d'unifier le principe :

- Les verbes en -eler et -eter prennent l'accent grave sur le « e » sauf exceptions notoires : appeler, rappeler, jeter.
- Exemples : j'harcèle, tu harcèles, il harcèle ; mais j'appelle, tu rappelles, il jette.

Cette simplification facilite la mémorisation et l'application systématique des règles pour les apprenants avancés.

4. Participes passés et verbes pronominaux

Le participe passé des verbes pronominaux reste un sujet délicat : l'accord dépend de la présence ou non d'un complément d'objet direct et de la place de ce complément.

Exemple classique :

- Elle s'est lavée → accord avec le sujet
- Elle s'est lavé les mains → invariable car le complément d'objet direct suit

La réforme n'a pas modifié ces règles complexes, mais propose de stabiliser certains cas particuliers :

- Le participe passé de « laisser » suivi d'un infinitif reste invariable : Elle s'est laissé surprendre

Ces clarifications, bien que modestes, contribuent à réduire les erreurs fréquentes dans l'écriture soutenue (Grevisse, dernière édition).

5. Emprunts et anomalies orthographiques

5.1. Mots d'origine étrangère

Le français contient de nombreux emprunts dont le pluriel était incertain :

- un graffiti → des graffitis
- un ravioli → des raviolis

La réforme recommande de **régulariser le pluriel selon la logique française**, ce qui simplifie l'usage et limite les ambiguïtés (Martinet, 2000).

5.2. Anomalies historiques

Certaines anomalies héritées du passé étaient conservées malgré leur faible justification :

- oignon (orthographe irrégulière)
- marteau → martiau (ancienne graphie)

La nouvelle orthographe propose d'aligner ces mots sur des règles régulières lorsque possible, tout en respectant la prononciation traditionnelle.

6. Tolérances orthographiques et recommandations

L'une des particularités de la réforme de 1990 est de ne pas imposer ces modifications. Il s'agit de **recommandations**, laissant aux utilisateurs le choix entre l'ancienne et la nouvelle graphie.

Exemples de tolérances :

- évènement / événement
- nénuphar / nénufar
- vingt-trois / 23 (numéral)

Cette approche pragmatique permet de concilier **conservation historique et adaptation aux usages contemporains**, ce qui est particulièrement pertinent dans un contexte éducatif ou administratif (Jouette, 1984).

7. Application pédagogique et réflexions

Pour un niveau Master 2, la compréhension de la réforme doit s'accompagner de **réflexions critiques** sur la langue écrite :

1. **Acquisition de l'orthographe** : comprendre la distinction entre graphies anciennes et nouvelles permet de mieux anticiper les erreurs d'apprenants et de concevoir des exercices adaptés (Sprenger-Charolles, sous presse).
2. **Lecture et production écrite** : les modifications facilitent la lecture fluide et la production correcte, notamment dans les textes techniques ou littéraires.
3. **Harmonisation dans l'enseignement** : la tolérance offerte permet aux enseignants d'introduire progressivement les nouvelles graphies, sans imposer un choix rigide aux étudiants (Fayol et al., manuscrit).
4. **Évaluation académique** : la connaissance des options orthographiques devient un critère de compétence linguistique avancée, utile pour la correction de textes, la rédaction scientifique ou les travaux universitaires.

8. Illustrations et exemples détaillés

Thème	Ancienne orthographe	Nouvelle orthographe	Commentaire
Trait d'union	vingt-deux	vingt-deux	inchangé
Trait d'union > 100	cent huit	cent-huit	unification logique
Mot composé soudé	portemanteau	porte-manteau	lisibilité améliorée
Tréma	aiguë	aigüe	indication précise de la prononciation
Accent circonflexe	île, sûr	île, sûr	conservé uniquement si utile
Verbe -eter	harceler → harceler	harceler → harcèle	accent sur le « e » régulier
Participe passé	Elle s'est lavé les mains	inchangé	règle maintenue
Emprunt pluriel	graffiti → graffiti	graffiti → graffitis	régularisation

Ces exemples permettent d'illustrer la logique derrière les ajustements et de guider les étudiants dans leur application concrète.

□ Conclusion

La réforme orthographique de 1990 représente une **étape dans l’histoire de l’orthographe française**, qui s’inscrit dans une tradition de modifications visant à concilier **stabilité historique, cohérence pédagogique et adaptation aux usages actuels**.

L’orthographe française reste donc à la fois complexe et vivante, et la tolérance offerte par la réforme permet d’éviter l’imposition arbitraire d’une norme unique. Pour les étudiants de Master 2, comprendre ces nuances est indispensable pour **maîtriser la langue écrite**, enseigner le français avec discernement et corriger des productions écrites avec précision.

La réforme, en synthèse, vise à **simplifier certaines irrégularités, clarifier la prononciation et harmoniser la graphie**, sans bouleverser la langue ni imposer des choix contraignants. Elle constitue un outil de réflexion sur la dynamique de la langue française et sur les relations entre histoire, usage et normes orthographiques.

□ **Références bibliographiques :**

- Bloch, O., & Georgin, R. (1945). Grammaire française. Paris: Hachette.
- Bosquart, M. (1998). Nouvelle grammaire française. Montréal: Guérin.
- Druon, M. (1990). Rapport sur la réforme de l'orthographe. Académie française.
- Fairon, C., & Simon, A.-C. (2018). Le petit Bon usage. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Grevisse, M. Le Bon Usage, dernière édition.
- Kostrzewa, F. (2011). L'essentiel de la grammaire. Bruxelles: De Boeck.
- Sprenger-Charolles, L. (sous presse). Linguistic processes in reading and spelling, in Nunes, T., & Bryant, P. (Eds.), Handbook of children's literacy. Kluwer Academic Publisher.
- Fayol, M., Thévenin, M.G., Totereau, C., Jarousse, J.-P. (manuscrit). From learning to teaching to learning French writte